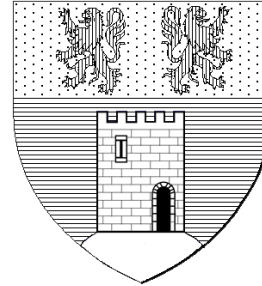


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU LUNDI 20 MAI 2024

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme TREMORI

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Absents : Mmes MURAT Lou et IRÉNÉE Sandrine, MM RIGAT Alex, MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en précisant que la date a été modifiée en raison de la tenue de la fête médiévale. Il accueille Brigitte PINEL-PEDRO, Présidente de l'association Chaupatine, Julie SAINI et Olivier BOSCO, Président et Trésorière pour le Comité des Fêtes ainsi que les gérants du Bistrot Communal, Nadia et David PLATTO. Le Luminaire, également convié, est représenté de fait par Julie SAINI. Il rappelle ensuite l'ordre du jour. Marie-Line TREMORI est désignée secrétaire de séance.

1- ECHANGE AVEC LES EXPLOITANTS DU BAR ET LES PRINCIPALES ASSOCIATIONS UTILISATRICES DE LA SALLE DES FETES

Le Maire rappelle le contexte. Le bistrot communal est une priorité pour la commune au même titre que son marché hebdomadaire. Il maintient une animation permanente toute l'année et sur toute la semaine. Il est géré par des exploitants auto-entrepreneurs qui vivent de leur activité et règlent un loyer à la Mairie. Les associations participent également grandement à l'animation du village et des

Établi le : 13/06/2024

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

alentours. Elles ont assuré le relai en période transitoire. Elles organisent des manifestations pour financer leurs programmes d'activités.

La présence actuelle du bistrot communal dans une partie de la salle des fêtes peut poser problème entre les exploitants du bistrot communal et les associations utilisatrices.

Ces difficultés sont accentuées dans l'attente de la réhabilitation du Café PAU.

Conscient des difficultés et des remontées diverses et variées lors des évènements associatifs qui se déroulent lors des périodes d'affluences, il a été décidé en Conseil Municipal d'organiser une rencontre avec les principaux utilisateurs pour échanger et aborder les sujets au fond pour bien clarifier les choses.

L'objectif est d'avoir des échanges courtois et constructifs et de trouver les solutions les meilleures dans l'intérêt de tous qui donneront un cadre en évitant d'y revenir à chaque fois.

Ceci étant précisé, il ressort des échanges de premières avancées :

- Les animations ne générant pas de retombées financières pour les associations (exemple concours de boules traditionnel de Pâques) seront organisées par le Bistrot qui prendra à sa charge les prix qui seront amortis par les consommations. Si tel n'est pas le cas, il sera possible à une association sur demande expresse d'organiser la manifestation en exploitant à son profit une buvette distincte de l'activité du bistrot.
- Concernant la fête votive, les prix des concours de boules comme les autres attractions sont financés par la quête, la subvention et le produit de la buvette autorisée par la Mairie.
- Les manifestations organisées en extérieur (exemple fête médiévale, vide grenier) devront être organisées de manière à ne pas gêner la visibilité du bar et à bien distinguer les prestations proposées par la ou les associations organisatrices et les services offerts par le bar. Le terrain communal situé au pieds du château, les abords du hangar communal ou la salle du Conseil seront mis à disposition pour faciliter les opérations.
- Pour les manifestations organisées dans la salle des fêtes et comportant un spectacle payant et/ou un repas, un accord devra être trouvé au préalable entre l'organisateur et les exploitants du bistrot sur la répartition des charges et des profits. En cas de conflit, la question sera arbitrée en Conseil.

2- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3- INFORMATIONS DIVERSES

Le logement du rez-de-chaussée gauche de l'ancienne Poste a été loué à Bruno Caussignac.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les raccordements électriques individuels suite au renforcement des réseaux ont entraîné des conséquences sur l'éclairage public.

La célébration du 8 mai avec Ballons a connu une participation faible.

La commémoration du maquis d'IZON le 9 mai a rassemblé de nombreuses autorités civiles et militaires ainsi que de nombreux habitants des communes du secteur. Le programme a été organisé par la Directrice ONAC avec l'intervention des enfants des écoles de Séderon, Montbrun-les-Bains et Saint-Auban-sur-Ouvèze.

Une nouvelle réunion des Maires de la Vallée sur le transfert obligatoire de l'eau et de l'assainissement en 2026 s'est tenue sans grande avancée sur un sujet en évolution.

4- EXAMEN DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE SIVOS DU SEDERONNAIS

La 2^{ème} réunion avec le Médiateur s'est conclue par un accord prenant en compte les demandes de la Commune de Lachau. Il a été formalisé par les avocats respectifs dans le cadre d'un protocole qui doit être validé en Conseil Municipal.

Le projet de protocole a été transmis pour examen préalablement à la tenue du Conseil.

Le document examiné n'appelle pas de remarque particulière. Le Maire est mandaté à l'unanimité pour le signer.

(délibération n°2024-22)

5- PERSONNEL : RENFORT TEMPORAIRE ESTIVAL

Il a été décidé lors du vote du budget Primitif, compte-tenu des contraintes budgétaires de limiter le renfort temporaire à 2 mois et de proposer le poste à Sandrine SEGUIN qui a donné entière satisfaction en 2023.

Celle-ci qui pourrait être mobilisée à cette période pour l'exploitation de la navette de la Méouge a réservé sa réponse.

Le Conseil décide d'attendre la réponse définitive de Sandrine pour s'organiser en conséquence.

6- ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024 : ORGANISATION DES PERMANENCES

La Commission de contrôle des listes électorales a été réunie dans les délais légaux et a formulé ses observations.

Les élections ne comportent qu'un seul tour le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8H00 à 18H00.

Les conseillers sont invités à compléter le tableau des permanences.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Voirie : impatience des utilisateurs en vue de l'organisation d'une réunion de la Commission voirie pour finaliser le cahier des charges de la reprise des chemins au quartier du Château.

Bâtiments communaux : écurie SARLIN : le devis définitif a été validé, les constats amiables ont été effectués avec les propriétaires voisins, l'ordre de service avec l'entreprise CHABOT a été signé, le démarrage des travaux est programmé début juin pour une durée du chantier de 4 mois.

Terrain Michel : un contact doit avoir lieu entre Jérôme et l'installateur pour matérialiser l'emprise. Le mobilier a été réceptionné. L'objectif est une mise en service avant l'été.

8- QUESTIONS DIVERSES

La demande transformation de la concession cinquantenaire de Jacky et Nicole PASTOR en concession perpétuelle est examinée. Les conditions étant remplies, une suite favorable est donnée avec recalcul et prise d'effet à date anniversaire. Le SDED a transmis un devis pour des travaux complémentaires chiffrés à 16 000 €. La proposition sera étudiée pour suites à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20H00.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet